



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FEVRIER 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 00

Affiché le lundi 17 février 2014

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles-Maurice BELLAICHE, Conseiller Municipal.

1° - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2013.

2° - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 14/001

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention relative au dépôt aux Archives départementales du Val-de-Marne du film « Autoportrait d'une Ville : Charenton face à son destin ».

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 14/002

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention relative au dépôt aux Archives départementales du Val-de-Marne du film « Autoportrait d'une Ville : Charenton face à son destin » et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4° - Révision de l'indemnité versée aux avocats lors des permanences juridiques assurées en Mairie.

Rapporteur : Mme GRATIET

Délibération n° 14/003

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le montant de l'indemnité versé aux avocats participant aux permanences juridiques assurées gratuitement en Mairie à 100 € TTC par demi-journée de vacation et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

5° - Désignation par le Conseil Municipal de l'un de ses membres autre que le Maire pour délivrer la déclaration préalable déposée par Monsieur Jean-Marie BRETILLON en son nom personnel.

Rapporteur : Mme KAZIZ

Délibération n° 14/004

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des voix exprimées par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), Madame Françoise KAZIZ pour délivrer la déclaration préalable relative aux travaux sur le local à usage d'activité situé en rez-de-chaussée et premier étage de l'immeuble sis 22 rue Jean-Jaurès, déposée par Monsieur Jean-Marie BRETILLON en son nom personnel.

6° - Modalités d'attribution de la prime de fin d'année.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour du Conseil

7° - Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2014.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 14/005

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du Budget Primitif de la Ville pour l'année 2014.

Fin de séance : 20 h 25